

DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT BÂTIMENT PRINCIPAL

Municipalité de Saint-Damase



A- IDENTIFICATION DU REQUÉRANT :

Si non propriétaire: joindre une procuration / Propriétaire récent : joindre l'acte notarié

Nom complet :

Adresse:

Municipalité :

Code postal :

Téléphone :

Adresse électronique :

B- LOCALISATION DES TRAVAUX : Même que A

Adresse / lot:

DESCRIPTION DES TRAVAUX PROJÉTÉS

USAGE ET CARACTÉRISTIQUES :

Résidentiel

Résidence intergénérationnel

Commercial

Industriel

Aire de plancher :

Nombre d'étage :

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS ET FONDATION:

Type de fondation :

Revêtement de la toiture :

Revêtement de l'agrandissement :

Revêtement existant :

SITE DES TRAVAUX :

Agrandissement au-dessus d'un garage attenant : oui non

La construction sera desservie par :

Aqueduc municipal

Égout municipal

Puits d'eau potable

Installation septique

La demande augmente-elle le nombre de chambre à coucher? :

OUI, Remplir section A et B. NON, Remplir section B

A. Indiquez le nombre de chambres à coucher actuel avant l'agrandissement :

B. Indiquez le nombre de chambres à coucher projeté :

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR : Auto construction

Nom :

Adresse :

Ville:

Téléphone :

No licence RBQ :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA DEMANDE :

Date prévue du début des travaux :

Date prévue de fin des travaux :

Coût approximatif des travaux :

DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT BÂTIMENT PRINCIPAL

Municipalité de Saint-Damase



DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

En signant ce document, vous consentez à ce que la MRC de La Matapédia collecte certains renseignements personnels vous concernant. Ces renseignements sont collectés afin de traiter votre dossier et le refus de les partager en rend impossible le traitement. L'accès à vos renseignements personnels sera réservé aux services d'administration, d'aménagement et d'urbanisme et d'évaluation municipale de la MRC ainsi qu'à la municipalité locale concernée. À tout moment, vous pourrez retirer votre consentement, accéder aux fichiers vous concernant ou demander leur rectification en communiquant avec la MRC de La Matapédia (420, route 132 Ouest, Amqui (Québec) G5J 2G6), à greffe@mrcmatapedia.quebec ou au 418 629-2053.

Je certifie par la présente que les renseignements donnés dans le présent document sont à tous les égards vrais, complets et exacts. Je m'engage à construire le bâtiment selon les plans qui ont été déposés et en tenant compte des corrections exigées (s'il y a lieu) par l'autorité compétente.

Signature du requérant :

Date :

PIÈCES ET DOCUMENTATION EXIGÉES

Une demande de permis de construction doit être présentée à l'inspecteur, elle doit être datée et signée et doit faire connaître les noms, prénoms et adresse du requérant et doit être accompagnée des documents suivants :

	ESPACE RÉSERVÉ À
Certificat d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre.	
Plan de construction extérieur.	
Plan de construction intérieur avant et après.	
Plan d'aménagement du terrain.	
Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale.	
Si le projet est situé en dehors du réseau d'aqueduc et d'égout municipal, le demandeur doit déposer une étude de caractérisation du sol, approuvée par un membre d'un ordre professionnel compétent.	

NOTES IMPORTANTES :

LES TRAVAUX NE SONT PAS AUTORISÉS AVANT LA DÉLIVRANCE DU PERMIS

ESPACE RÉSERVÉ À L'INSPECTEUR :

Numéro de permis associé à la demande : _____ Matricule : _____

DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT BÂTIMENT PRINCIPAL

Municipalité de Saint-Damase



DÉCLARATION POUR LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT CISSS-BSL

En vertu de l'article 120.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est obligatoire pour chaque demandeur de permis de construction de déclarer par écrit que le permis demandé concerne ou non un immeuble destiné à être utilisé comme résidence privée pour aînés.

Localisation des travaux (adresse ou numéro de lot) :

Municipalité :

Nom du demandeur :

Numéro de permis (à l'usage interne) :

Le permis de construction demandé concerne-t-il un immeuble destiné à être utilisé comme résidence privée pour aînés tel que défini à l'article 346.0.1 de la Loi sur les services de santé et des services sociaux?

Oui, ce permis concerne un immeuble destiné à être utilisé comme résidence privée pour aînés.

Non, ce permis ne concerne pas un immeuble destiné à être utilisé comme résidence privée pour aînés.

Je, _____, déclare par la présente que les renseignements ci-dessous sont exacts.

Signature : _____ **Date :** _____